tière franco-espagnole, et qui a été dévoilé par un communiqué du Foreign Office.

Cet incident a eu lieu le jeudi 15 décembre, au moment où une voiture du corps consulaire, appartenant à M. Goodman, vice-consul de Grande-Bretagne à Saint-Sébastien, arrivait au pont d'Irun.

Les autorités espagnoles prièrent le conducteur de descendre de son automobile et de bien vouloir faire examiner les documents qu'il transportait dans la valise.

Surpris, car les voitures diplomatiques passent toujours sans contrôle, M. Goodman se plia au désir des policiers.

Les policiers espagnols découvrirent des documents d'ordre militaire, ayant trait à la préparation des futures opérations militaires, et des valeurs espagnoles dont l'entrée comme la sortie sont rigoureusement interdites.

M. Goodman ne fut pas arrêté, mais en revanche, les autorités espagnoles firent arrêter sur-le-champ diverses personnes de Saint-Sébastien, compromises dans l'affaire. Leurs noms ne sont pas publiés pour l'instant.

Les services de surveillance de la frontière et du contre-espionnage savaient qu'ils ne s'aventuraient pas en procédant à un examen des documents, transportés dans la valise du consul.

Depuis un certain temps, ils étaient sur la piste d'un trafic intéressant à la fois la défense nationale et l'exportation illégale de capitaux.

La valise diplomatique servait, dit-on, de liaison entre deux bureaux clandestins, l'un établi à Saint-Sébastien, et possédant des ramifications à l'intérieur ; l'autre, à Saint-Jean-de-Luz.

La représentation britannique aidera les nationalistes à faciliter leur enquête

Le communiqué nationaliste poursuit:

« On s'est livré, sur cette affaire, à des recherches minutieuses qui, dès l'abord paraissent démontrer l'existence d'un réseau d'espionnage qui utilisait pour comuniquer avec l'ennemi, le véhicule dans lequel a été trouvée la documentation mentionnee.

» Une enquête très détaillée est menée sur cette affaire. La représentation britannique ayant manifesté le plus grand désir de la tirer au clair, a donné, dès les premiers moments, les plus grandes facilités pour aider à l'action des autorités espagnoles.

L'arrestation du secrétaire de la Chambre de commerce française de Saint-Sébastien

Hendaye, 22 décembre. — On annonce que M. Domergue, secrétaire de la Chambre de commerce française de St-Sébastien, a été arrêté pour espionnage, par les nationalistes.

Selon certains bruits, il aurait existé un mouvement d'insurrection à Burgos, à l'occasion duquel 700 officiers et soldats auraient été arrêtés, et un certain nombre d'officiers exécutés.

Une chose paraît certaine, c'est la lassitude grandissante qui se fait sentir aussi bien en Espagne nationaliste qu'en Espagne républicaine.

A Saint-Sébastien et Burgos, les Espagnols ressentent de plus en plus l'intervention des états-majors allemand et italien, dans leurs affaires domestiques.

Le cri « L'Espagne aux Espagnols » se propage.

ACHETEZ DES
MEUBLES SIGNÉS A. DE BEYNE
Elegance - Solidité - Fini impeccable
Salon d'exposition: 86, Grande-Rue, à Rx
42127

La duchesse d'Atholl n'approuvait pas la politique extérieure de M. Chamberlain

Mais ses électeurs, à leur tour, la désapprouvent et elle est battue dans une élection qu'elle avait provoquée

Londres, 22 décembre. — Par une majorité de 1.313 voix M. W.-M. Snadden, candidat conservateur, a été élu à Kinrose et Perth.

Il a obtenu 11.808 suffrages contre 10.495 à la duchesse d'Atholl, candidate indépendante.

On sait que celle-ci avait donné sa démission, afin que les électeurs puissent se prononcer sur la politique extérieure du gouvernement qu'elle désapprouvait.

AU SÉNAT

Les accords franco-égyptiens de Montreux sont approuvés

Paris, 22 décembre. — Au cours de sa séance de jeudi, le Sénat, après interventions de MM. Georges Bonnet, François-Saint-Maur et René Besnard a adopté le projet approuvant des actes concernant l'abolition des capitulations en Egypte, signés à Montreux en 1937.

Un télégramme de l'Association professionnelle des instituteurs du Nord au président Daladier

Nous apprenons que M. Lesur, président de cette association, a adressé à M. Daladier le télégramme suivant :

« L'ordre téléphoné par M. le ministre Zay de promouvoir demain au choix instituteurs ou institutrices grévistes est considéré par instituteurs ayant le 30 novembre accompli leur devoir, d'accord avec les exhortations gouvernementales, comme une brimade inexplicable envers eux. Il compte sur vous pour une annulation urgente. Respects. »

A LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. Moch fait connaître la position des socialistes devant les décrets-lois

M. Jules Moch déclare que les décrets-lois ont été introduits indirectement dans la loi de finances, afin que la Chambre leur donne de façon détournée, son approbation, sans qu'ils aient été soumis à la ratification.

On veut, dit-il, les faire approuver ainsi par un vote oblique.

Nous voterons contre l'art 2. Notre attitude n'est pas négative. Les socialistes veulent substituer des solutions positives équitables aux solutions antidémocratiques du gouvernement.

Nos solutions ne sont pas marxistes, pour employer une terminologie à la mode, mais humaines. Parmi toutes les mesures proposées par le gouvernement, nous n'en combattrons que quatre, parce que ce sont quatre mesures qui nous paraissent particulièrement injustes: la taxe de 2 % même telle qu'elle a été amendée par la Commission des finances, la taxe sur la circulation des vins, la taxe sur le sucre et la taxe sur les cafés.

L'orateur estime qu'on doit exonérer de la taxe onze millions de salariés, dont les salaires n'atteignent pas dix mille francs avec abattement à la base pour tous les salariés.

Il combat ensuite la taxe sur les vins, le café et le sucre.

M. Saudubray. — Si le sucre et le café ont augmenté, c'est à cause de vos dévaluations.

M. Jules Moch déclare que l'abattement à la base de la taxe de 2 % qu'il propose priverait les recettes de onze cents millions de francs, la suppression de la taxe sur la circulation des vins de 320 millions.

La suppression de la majoration des droits sur le sucre et le café priverait encore les recettes de 600 millions.

Le député socialiste propose des taxes de remplacement, notamment sur la cession de titres, sur les contrats de rentes viagères, une imposition de la taxe de production aux services concédés (eau, gaz, électricité), une taxe sur les revenus distribués par les sociétés aux actionnaires, aux administrateurs.

M. Vincent Auriol sur la sellette

L'orateur accuse certaines banques d'avoir spéculé.

M. Saudubray. — M. Vincent Auriol n'a rien fait contre elles.

M. Bletrix. — Vous avez décoré les spéculateurs.

M. Vincent Auriol se flatte d'avoir déclenché poursuites et sanctions.

M. Louis Marin. — Citez des noms et des chiffres.

M. Auriol. — Je suis tenu au secret professionnel et votre vertu est tardive.

M. Louis Marin. — J'ai envoyé trois ministres à la Haute-Cour? En avez-vous fait autant? Je ne vous demande, d'ailleurs, que le nombre des condamnations que vous avez fait prononcé. Citez-nous seulement le nom d'une seule banque que vous ayez fait condamner. Quant à moi, j'ai demandé à M. Paul Reynaud d'être le premier ministre des Finances à faire condamner les financiers qui spéculent.

Comme M. Jacques Duclos, communiste, prend à partie le député de Meurthe-et-Moselle, M. Marin s'écrie: « Dites-nous donc plutôt d'où viennent les fonds de l'« Humanité ».

M. Moch demande un prélèvement exceptionnel sur les bénéfices de spéculation réalisés par les banques et par les détenteurs du 4 % 1925, qui est passé brusquement de 125 à 140, à la suite d'une mesure prise par le ministre des Finances.

M. Rynaud déclare alors que le 4 1/2 1937 à garantie de change, a bénéficié d'une hausse analogue.

M. Moch réplique qu'on n'a pas donné la garantie de change à ce titre après sa création, alors que M. Reynaud a modifié le 4 % 1925 et provoqué ainsi sa plus-value. Il estime qu'on pourrait demander un impôt exceptionnel aux possesseurs de ces titres, qu'il faut frapper les transactions immorales plutôt que les salaires de modestes travailleurs.

La question de confiance est posée par M. Reynaud

M. Reynaud répond que les observations de M. Moch n'ont pas trait à l'art. 2. Cet article pose seulement une question de principe. La Chambre doit dire si le gouvernement est autorisé à percevoir les recettes. Aucun gouvernement ne saurait accepter que la Chambre lui refuse les moyens de percevoir les impôts.

Au nom du gouvernement, M. Reynaud pose la question de confiance pour l'adoption de l'article 2.

M. Moch fait remarquer qu'il est spécifié dans l'article 2 qu'il s'agit de la perception des droits énoncés dans l'état. Or, dans cet état, on découvre les quatre taxes que les socialistes refusent d'approuver.

Les socialistes, dit-il, ne veulent pas empêcher la machine de tourner, mais ne veulent pas qu'on approuve les décrets-lois. Si le gouvernement avait demandé le renvoi à la Commission des finances, celle-ci aurait pu examiner d'autres propositions.

M. Reynaud répond de nouveau que l'état « B » énumère toutes les lois fiscales, donc les décrets-lois, mais que les droits de la Chambre sont entièrement réservés. C'est tellement vrai que la Commission des finances propose dans les articles suivants de la loi de finances de modifier ces décrets.

M. Gouin, vice-président de la Commission des finances, estime qu'il n'est pas douteux qu'à l'article 2 se pose la question des décrets. Puis il combat les propositions du gouvernement.

M. Duclos demande que le gouvernement s'explique plus clairement sur le sens du vote qui va intervenir.

Une courte intervention de M. Daladier

M. Daladier déclare qu'il croit qu'aucun gouvernement ne pourrait accepter un autre vote qu'un vote de confiance sur l'article 2 qui lui permet de percevoir les recettes.

Quant à l'assouplissement de la taxe de 2 %, c'est une question qui se posera dans la discussion des articles suivants. Le gouvernement, sous réserve de maintenir l'équilibre du budget, ira aussi loin que possible dans cette voie.

Allez-vous, ajoute M. Daladier, renverser la politique générale qui depuis quelques semaines donne les résultats que personne ne peut contester?

Le gouvernement, sous réserve des modifications éventuelles aux articles suivants, déclare qu'il n'accepterait pas la responsabilité du pouvoir si les ressources fiscales lui étaient refusées.

M. Moch souligne alors que, si la taxe de 2 % revient, en effet, à l'article 2 sexies, les autres taxes, par contre, ne reviennent à aucun autre article.

Le président met aux voix par scrutin l'article 2 sur lequel le gouvernement pose la question de confiance.

Socialistes, communists, unanimes, votent bleu, c'est-à-dire contre.

La forte majorité des radicaux vote blanc, c'est-à-dire pour. Quelques-uns s'abstiennent ou votent bleu, ainsi que les membres de l'U.S.R.

Tous les autres membres de la Chambre votent pour le gouvernement, à l'exception de quelques abstentions. Le scrutin donne lieu à pointage.

Après une suspension de séance, le président fait connaître que l'article 2 est adopté par 291 voix contre 284.

Il y a 34 abstentions et 8 absents par congé.

La séance est levée à midi.

Comment se répartissent les voix

D'après les indications recueillies dans les couloirs sur la répartition des suffrages, les 284 voix contre l'article 2 comprennent les 73 communistes, les 155 socialistes, 17 ou 18 membres de l'Union socialiste et républicaine, 25 à 30 radicaux-socialistes et une douzaine de membres de la gauche indépendante.

Parmi les abstentionnistes figurent une dizaine de radicaux-socialistes, huit ou dix membres de l'Union socialiste et républicaine, quelques membres de la gauche indépendante, les neuf membres du Parti social français et trois ou quatre membres de la Fédération républicaine, notamment MM. Louis Marin, Blaisot, Alexandre Duval.

A l'Union socialiste et républicaine, quatre membres ont voté pour: les trois ministres et M. Susset.

Au groupe radical-socialiste, il y aurait 70 à 75 voix « pour ». A la gauche indépendante, il y aurait aussi deux ou trois voix « pour ».

Tous les membres des autres groupes du centre et de la droite, gauche démocratique et radicale indépendante, Alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants,démocrates populaires, indépendants d'action populaire, républicains indépendants et d'action sociale, indépendants républicains, Union républicaine et nationale, ont voté « pour », ainsi que la très grande majorité de la Fédération républicaine.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 15 h. 35, sous la présidence de M. Edouard Herriot.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi de finances.

L'article 2 quater est ainsi conçu : « Le régime spécial du forfait tant pour l'application de la taxe à la production que pour l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, est étendu aux industriels et commerçants faisant plus de 300.000 francs et moins de 400.000 francs de chiffre d'affaires. »

M. Fajon (communiste) déclare que le décret-loi dont il est question va favoriser les gros commerçants.

M. Marescaux (Nord), présente des observations, puis l'article 2 quater est adopté.

Le bordereau de coupons

L'article 2 quinquiés (bordereau de coupons, extension aux revenus déposés en banques et établissements similaires) provoque une demande d'éclaircissements de M. Fernand Laurent. Un paragraphe stipule que les banques sont tenues d'adresser au directeur des contributions, avis de l'ouverture de tout compte de dépôt de titres, valeurs ou espèces.

M. Laurent pense qu'il y a une virgule de trop et qu'il faut lire : « tout compte de dépôt de titres valeurs ou espèces ».

M. Catalan (Gers), expose que trop de possesseurs de gros paquets d'actions échappaient au contrôle de l'administration et que l'article en discussion tend à réparer cette injustice. Il faut adopter deux modifications de détail au texte de l'article 2 quinquiés qui ainsi amendé est adopté.

M. Fernand Laurent obtient du ministre des Finances une réponse satisfaisante à son observation.

Les abattements et exonérations à la base de la contribution nationale de 2 %

A l'article 2 sexies (contribution nationale extraordinaire, abattements et exonérations à la base), M. Laurent critique le système du précompte.

M. Reynaud oppose l'article 86 à un amendement de M. Planche (Allier) tendant à exonérer de la taxe de 2 % les traitements des médaillés militaires, membres de la Légion d'honneur et pensionnés de guerre.

Le gouvernement n'accepte que l'amendement Jaubert

M. Reynaud annonce qu'il n'acceptera qu'un amendement : celui de M. Jaubert.

Le président fait adopter les derniers alinéas de l'article 2 sexies. Ces alinéas modifient certaines articles :

En ce qui concerne les bénéfices agricoles, la contribution nationale ne sera établie que lorsque le revenu déterminé comme en matière d'impôt cédulaire sur les bénéfices de l'exploitation agricole excédera 2.500 francs. Elle sera assise et recouvrée dans les mêmes conditions et en même temps que ce dernier impôt.

Le président donne lecture du texte de l'addition de M. Jaubert qui accorde un abattement de 7.000 frs aux assurés sociaux dont le revenu est inférieur à 10.000 francs.

M. Reynaud accepte cet amendement mais M. Vallère demande le renvoi de l'article et de l'amendement à la Commission pour les harmoniser.

M. Reynaud est d'accord.

La séance est suspendue à 18 h. 50 pour permettre à la Commission des finances de se réunir.

Elle est reprise à 18 h. 15.

M. Jammy Schmidt, rapporteur général : La Commission des finances vient de se réunir, elle a été saisie de l'amendement Jaubert et de plusieurs autres amendements. Par 23 voix contre 19 et 2 abstentions, la Commission des finances a accepté l'amendement de M. Jaubert qui stipule que les revenus professionnels des assurés sociaux ne dépassant pas 10.000 francs ne seront taxés que sur la fraction dépassant 7.000 francs. L'exonération est étendue aux traitements de la Légion d'honneur et de la médaille militaire.

M. Paul Reynaud. — J'accepte le texte de la commission.

M. Jacques Duclos (communiste), reproche à l'amendement de M. Jaubert d'être insuffisant. Les communistes voteront contre l'ensemble de l'article 2 sexies.

L'amendement de M. Jaubert est adopté à mains levées.

Le président met aux voix par scrutin l'ensemble de l'article 2 sexies.

M. Daladier pose la question de confiance

M. Ed. Daladier. — Le gouvernement pose la question de confiance.

Le scrutin sur le deuxième vote de confiance de la journée se produit dans une atmosphère plus calme que le matin.

Si les communistes et les socialistes votent sans hésitation à l'unanimité « bleu », c'est-à-dire « contre » l'article 2 sexies, les radicaux-socialistes votent « blanc » à quelques rares exceptions près.

Les membres de l'U.S.R. panachent leurs votes.

Tous les autres membres de l'assemblée, au centre et à droite, à part quelques abstentionnistes, votent « blanc ».

La séance est suspendue à 18 h. 40.

L'ensemble de l'article 2 sexiés est adopté par 322 voix contre 265

Elle est reprise à 21 h. 05 sous la présidence de M. Herriot qui annonce que l'article 2 sexiés est adopté par 322 voix contre 265.

La Chambre reprend ensuite la discussion de la loi des finances.

Elle adopte les articles suivants jusqu'au 31 bis (bonification de la caisse de crédit aux départements et communes) pour lequel le ministre des Finances promet d'élaborer un texte pendant la navette.

Les articles sont adoptés sans grand débat jusqu'à l'article 52 bis (office du blé, régime des échanglstes) dont à la demande de M. Alexandre Duval (Eure) la Chambre ordonne la disjonction.

M. Louis Marin critique la sous-commission de la Défense nationale

A l'article 62 (budget de la guerre, constructions et matériels neufs, autorisations d'engagements), M. Louis Marin (Meurthe et Moselle) pose la question des existants.

M. Louis Marin, s'adresse au président de la commission des finances : Avant l'alerte de septembre, dit-il, les membres de la sous-commission de la Défense nationale, vous ont-ils fait connaître l'état des existants et vous ont-ils mis au courant après l'alerte de septembre ?

M. Vallière, président de la Commission des finances : — Les membres de la sous-commission de la Défense nationale, ont fait leur devoir. S'il y a eu des erreurs ou des lacunes, elles ont pu être réparées à temps.

M. Louis Marin. — Il y a un président de la commission qui m'a dit il y a un an qu'il ne manquait rien. Pourrait-il dire la même chose près l'alerte.

M. Vallère. — Je peux vous dire répondant à votre question tout était-il en place ? Certainement non. M. Herriot, interrompt M. Vallère.

M. Herriot. — C'est déjà beaucoup trop ce que vous avez répondu il n'y a pas que le public français qui suit nos débats.

M. Vallère. — Je peux dire à M. Louis Marin, que si le parlement avait été convoqué normalement il aurait pu exercer son contrôle.

M. Louis Marin. — La sous-commission de Défense nationale doit exercer un contrôle permanent surtout pendant les vacances.

Après une intervention de M. Frédéric Dupont relative aux lacunes dans la défense passive, l'article est adopté ainsi que les suivants jusqu'au 93.

L'intangibilité de l'empire français

A propos de l'article 94 qui vise l'émission d'obligations du chemin de fer franco-éthiopien, M. Marin, demande si on a déjà livré les actions et comment on les récupérera, maintenant que l'on parle de la dénonciation de l'accord franco-italien.

M. Thiolas (socialiste), souligne que le vote unanime de l'article 94 sera l'affirmation solennelle que la France veut la paix et aussi l'intangibilité de son territoire. L'article 94 est adopté à mains levées à l'unanimité. L'article 99 et dernier est adopté ainsi que les précédents sans discussion.

L'article 10 qui avait été réservé est adopté à mains levées

Puis la Chambre en revient aux articles qui on été réservés à l'article 10 (évaluation des voies et moyens).

M. Langumier (communiste) prononce un interminable réquisitoire contre les trusteurs du papier journal. La droite s'impatiente.

M. Pitois. — Nous ne sommes pas aux ordres de Moscou.

M. Ed. Herriot. — La pâte à papier n'a rien à voir avec les voies et moyens.

M. Langumier en terminant rappelle que ses amis ne voteront pas l'article 10.

M. Jammy Schmidt, rapporteur général dit dans quelles conditions s'établit la balance des dépenses et des recettes.

M. Jammy Schmidt. — La Chambre a augmenté les dépenses de 7.318.000 frs. Elles s'élèvent à 66.128.402.780 frs. La Chambre a augmenté les recettes de 9 millions. Les recettes s'élèvent à 66 milliards 184.999.688 frs. L'excédent de recettes est de 26.596.906 frs.

Après diverses interventions l'article 10 est adopté à mains levées.

L'ensemble du budget est adopté par 366 voix contre 229

M. Daladier ayant posé la question de confiance, l'ensemble du budget est adopté par 366 voix contre 229 sur 595 votants.

Séance levée à 1 h. 30. Séances jeudi, à 11 h. et à 15 h.

« Sept voix, c'est six de trop... » déclare M. Daladier

Au moment où les journalistes connurent le résultat du premier scrutin, M. Daladier, qui passait dans les couloirs fut aussitôt entouré.

Le président du Conseil déclara:

— Sept voix de majorité... C'est six de trop, car je resterais avec une voix

LE FROID, LA NEIGE...

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Mais, si le froid se fait moins vif, la neige, par contre, s'épaissit encore dans nos rues et multiplie ses traîtrises sous les pas des infortunés piétons.

Il est vrai que les cyclistes, automobilistes et camionneurs ne sont guère mieux lotis, et éprouvent, eux aussi, mille difficultés à se mouvoir sur le sol glissant.

Inutile de dire que la circulation est très réduite et, le soir venu, dans le silence ouaté dû à la neige, nos rues prennent un aspect morne et désert.

Espérons que, le froid diminuant d'intensité, nos rues seront vite débarrassées de la gangue neigeuse qui les emprisonne.

Renouvelant le geste fait en pareille circonstance en 1929, le Conseil d'administration du Crédit municipal a décidé, hier, de restituer gratuitement — en raison du froid excessif que nous subissons — les gages constitués par des objets de première nécessité, et notamment les couvertures, manteaux, pardessus, matelas, etc.

Cette distribution se fera à partir d'aujourd'hui vendredi.

DANS LA RÉGION

Plusieurs fosses des mines de Lens sont en chômage

Par suite de la neige et du froid, les wagons vides font actuellement défaut aux mines de Lens, et de ce fait, plusieurs fosses doivent chômer depuis deux jours.

La navigation est suspendue entre Saint-Quentin et Cambrai

Entre Saint-Quentin et Cambrai, la glace a envahi complètement le canal, bloquant de nombreuses péniches et interrompant la navigation.

8.000 ouvriers sont en chômage dans la région de Valenciennes

On enregistrait jeudi —13° à Valenciennes. De ce fait, quelques puits des mines d'Anzin étaient hier encore en chômage et l'extraction avait dû être aussi interrompue dans les houillères de Douchy et de Thivencelles.

On estime que 8.000 ouvriers sont actuellement privés de leur salaire dans la région, par la rigueur de la température.

Les morts

A Albert, dans un asile où on l'avait recueilli, M. J. Stravius, 67 ans, est mort de froid.

A Douai, J.-B. Mollet, 67 ans, vagabond, a dû être hospitalisé après avoir été trouvé inanimé dans la neige.

A Hénin-Liétard, M. Emile Leroy, dit « Robinet », retraité des mines, a été trouvé mort d'une congestion dans un fossé de la rue de Courrières.

A Marquette Mlle Adèle Delobel, 66 ans, bouchère, rue de l'Epinette, est morte dans son lit au cours de la nuit de mercredi à jeudi d'une congestion provoquée par le froid.

EN BELGIQUE

Dans la nuit de mercredi à jeudi on a enregistré un minimum nocturne de — 12 degrés en Moyenne et Basse-Belgique, et de — 13 à — 15 en Haute Belgique.

Jeudi matin, malgré le vent du sud, l'air restait froid et l'on ne constatait aucun signe de dégel proche. On peut encore craindre des chutes de neige très abondantes.

Dans les Fagnes et sur les hauts plateaux la neige atteint une épaisseur de 30 à 40 centimètres.

Le thermomètre est descendu jusqu'à 28 degrés au-dessous de zéro à Elsenborn et 27 degrés à Gemmenich, puis la température s'est subitement radoucie et la neige s'est mise à tomber. Dans toute la région verviétoise, la température est restée stationnaire entre 12 et 8 degrés au-dessous de zéro.

La Meuse charrie des glaçons, la navigation est interrompue sur tout le fleuve.

Une grande perturbation règne dans le trafic de toute la région de Liége. Rien que dans le groupe de Liége, quatre-vingts trains ont été supprimés. Les trains internationaux ont des retards considérables.

Le service des malles fonctionne avec de grands retards.

Avis aux permissionnaires rejoignant les garnisons de l'Est le 27 décembre

Les permissionnaires rejoignant les garnisons de l'Est le 27 décembre, prendront obligatoirement le train spécial suivant:

Lille : 17 h. 25; Valenciennes : 18 h. 20; Hirson : 20 h. 08.

A PROPOS DE LA FORMATION D'UN HYPOTHÉTIQUE CABINET

M. Léon Blum déclare qu'il n'a jamais chargé personne d'une entremise auprès de M. André Tardieu

Paris, 22 décembre. — M. Léon Blum écrit jeudi matin dans le « Populaire » :

« J'ignore, bien entendu, ce que l'intermédiaire d'une haute autorité a pu faire connaître à M. André Tardieu.

» En revanche, je sais fort bien :

» 1° Que je n'ai jamais écrit à M. André Tardieu (tout au moins depuis six ou sept ans) contrairement à ce qu'on avait d'abord conté ;

» 2° Que je n'ai dicté pour lui aucune offre ;

» 3° Que je n'ai chargé personne de lui écrire ;

» 4° Que je n'ai jamais chargé personne d'une entremise quelconque auprès de lui.

« Le chef du parti socialiste peut avoir des raisons de manquer de mémoire, moi pas, déclare M. Tardieu

« Le Temps » publie la déclaration suivante qui lui a été faite par M. Tardieu :

« Je n'ai rien à ajouter au récit qui a paru dans « Gringoire » si ce n'est que, très récemment, M. Blum a tenu à mon sujet des propos identiques à ceux du mois d'octobre. Le chef du parti socialiste peut avoir à la veille de son congrès des raisons de manquer de mémoire, moi pas.

» Quant à M. Delbos c'est sans doute par égard pour M. Blum, dont il fut le dévoué collaborateur, qu'il a pareillement oublié et son offre de venir me voir à Menton et même les paroles de regret qu'il a prononcées, quand mon correspondant lui a remis en mains propres, ma lettre de refus du 19 octobre. Je n'ai pas besoin d'ajouter que j'ai sous les yeux les textes qui font foi. »

M. Yvon Delbos maintient ses déclarations

En réponse à cette interview de M. Tardieu, M. Yvon Delbos a fait jeudi soir la déclaration suivante :

« Je maintiens ce que j'ai dit hier. La lettre dont M. Tardieu fait état a été écrite à mon insu et en mon absence. J'en ignore encore le texte qui paraît dépasser largement la portée des propos à bâtons rompus dont j'ai parlé hier. Je n'en ai connu la substance que, lorsque, avant appris son envoi, je l'ai reproché à l'ami que l'a provoqué. »

Une réplique de M. Blum

M. Léon Blum, fait suivre son article du « Populaire » de vendredi, d'un post-scriptum dont nous extrayons ce qui suit :

« M. André Tardieu, dans une nouvelle interview donnée au « Temps » se demande si c'est l'approche de notre prochain congrès national qui me fait changer d'avis : Il me donne une idée. Ne serait-ce pas l'approche de notre prochain congrès national qui aurait fait sortir de l'ombre cette ténèbre affaire ? ».

Loterie coloniale belge

Jeudi soir a eu lieu, à Bruxelles, au Théâtre de la Monnaie, le tirage de la douzième tranche de la Loterie coloniale pour 1938.

Tous les billets se terminant par 1 gagnent 100 francs.

Tous les billets se terminant par 20 gagnent 500 francs.

Tous les billets se terminant par 010 gagnent 1.000 francs.

Tous les billets se terminant par 187 gagnent 2.500 francs.

Tous les billets se terminant par 3.619 et 3.703, gagnent 5.000 francs.

Tous les billets se terminant par 3.259 et 0.510, gagnent 10.000 francs.

Les numéros 94.095, 37.925, 80.444, 99.967, 31.963, 34.950, 28.082 et 83.086 gagnent chacun 25.000 francs.

Les numéros 63.211 et 28.384 gagnent chacun 50.000 francs.

Les numéros 54.432 et 63.923 gagnent chacun 100.000 francs.

Les numéros 195.608, 287.983 et 557.345 gagnent chacun 250.000 francs.

Le lot de un million est gagné par le numéro 285.174.

COTONS

LIVERPOOL, 22 décembre.

Importations : 3.375 balles; Américain : baisse 2; Brésilien : baisse 2; Egyptien : sakellaridis, baisse 5; upper, inchangé.

	New-Orléans		New-York	
Terme	Préc.	Jour	Préc.	Jour
Disponible	8.57	8.60	8.79	8.85
Décembre	7.71	7.75	7.62	7.65
Janvier	8.49	8.46	8.34	8.31
Février	—.—	—.—	8.34	8.35
Mars	8.48	8.51	8.35	8.40
Avril	—.—	—.—	8.24	8.30
Mai	8.27	8.30	8.15	8.21
Juin	—.—	—.—	8.00	8.06
Juillet	7.98	8.02	7.87	7.92
Août	—.—	—.—	7.77	7.82
Septembre	—.—	—.—	7.68	7.72
Octobre	7.67	7.70	7.59	7.62
Novembre	—.—	—.—	7.60	7.63

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, nulles; aux ports du Golfe, 4.000; aux ports du Pacifique, nulles.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, nulles; France et Continent, 1.000; Japon et Chine, 8.000.

DERNIÈRE HEURE

L'AFFAIRE DU C.S.A.R.

M. Eugène Deloncle a été confronté avec le général de division Lavigne-Delville qui déclara que le plan du C.S.A.R. complétait celui de l'armée

Paris, 22 décembre. — M. Eugène Deloncle, a été longuement confronté avec le général de division Lavigne-Delville. La confrontation a porté sur les renseignements donnés par M. Deloncle à l'armée sur l'activité communiste en France et sur l'appui que son organisation aurait pu apporter à l'armée en cas de putsch communiste.

Le général qui avait assisté en 1936 à un entretien entre M. Deloncle et des officiers d'Etat-major, a remarqué qu'il y avait une confiance réciproque et que les renseignements apportés par M. Deloncle étaient désirés et appréciés.

Après avoir déclaré qu'à ses yeux, le C.S.A.R. n'était pas destiné à combattre les institutions que la France s'était librement données, le général précisa en terminant que le dispositif adopté par Deloncle était parallèle au plan de l'armée et le complétait.

L'Italie expulse un Français représentant des deux Sociétés françaises d'auteurs

La France répond du tac au tac

Paris, 22 décembre. — Le gouvernement italien vient de prendre un arrêté d'expulsion contre notre compatriote, M. Emmanuel Audisio, qui était, depuis dix ans, à Rome, le représentant des deux sociétés françaises d'auteurs et de compositeurs dramatiques.

A la suite de cette mesure, le gouvernement français a, de son côté, décidé d'expulser de France, M. Hugo Chéraldi qui représentait à Paris, la Société des auteurs dramatiques italiens.

L'espionne italienne Virginia Capt possédait les plans d'un engin pour faire sauter les tanks

Genève, 22 décembre. — On sait maintenant que la dangereuse espionne Virginia Capt, née Rota, d'origine italienne, s'était mise en rapport avec un inventeur bernois qui lui remit le modèle réduit d'un engin pour faire sauter les tanks. On a trouvé celui-ci dans les dessous de la danseuse. Chez le détective suisse Paul Rochat, ancien combattant français, on a trouvé trois mille fiches qu'on dépouille actuellement.

Rochat aidé par l'ex-danseuse Capt, aurait été en relations avec des puissances étrangères à Paris, Rome, Berlin, Bruxelles.

LA RETRAITE DES OUVRIERS MINEURS

Paris, 22 décembre. — La commission des mines de la Chambre a chargé M. Maes d'établir un texte portant la retraite des ouvriers mineurs à 8.000 fr., rajustant les pensions proportionnelles, prévoyant les allocations familiales, incluant les services militaires dans le décompte du temps requis, ramenant de 15 à 10 ans le droit à pensions proportionnelles et portant application plus large de la législation en vigueur.

Dernières Nouvelles Sportives

FOOTBALL-ASSOCIATION

Les matches auront lieu dimanche

Paris, 22 décembre. — La Commission des clubs professionnels de la Fédération française de football réunie jeudi après-midi, a décidé que tous les matches prévus au calendrier dimanche prochain auront lieu, à l'exception peut-être du match Valenciennes-Alès pour lequel comme pour le match Racing de Paris-Antibes, une décision sera prise vendredi suivant l'état du terrain.

Charleville et Troyes disputant chacun leur match de Coupe de France, leurs adversaires en championnat de France, Mulhouse et Reims se rencontreront à Mulhouse pour le championnat de deuxième division.

HOCKEY

Les huitièmes de finale de la Coupe de France

Paris, 22 décembre. — Plusieurs matches ayant été remis le 18 décembre, la Commission de la Coupe de France de la Fédération de hockey a procédé à un remaniement du calendrier et a ainsi fixé le programme.

Le 8 janvier: Lille Hockey-Club contre U.S. Métro, à Douai. — Stade Bordelais U.C contre A.S. Bourse, à Bordeaux. — S.C. Abbeville contre Polo de Roubaix, à Lille.

Le 15 janvier: Amiens Athlétic-Club contre Saint-Germain, à Rouen. — Tennis-Club de Moulins contre Villa Primerose de Bordeaux, à Moulins.

CHANGES A L'ÉTRANGER

Londres. — Sur Paris, 177,15; sur Bruxelles, 27.665; esc. hors banque, 11/16; prêt New-York. — Sur Paris, 263 11/16; sur Londres cab transf., 466 3/4; sur Bruxelles, 1687.

SUCRES. — Cuba prompte livraison, 285; janvier, 181-82; mars, 192-93; mai, 197-98; juillet, 200-01; septembre, 203-04; novembre, 206. — Ventes : 5.000 tonnes.

* Feuilleton du « Journal de Roubaix » du vendredi 23 décembre. — N° 16. *

La fille du lac

par Guy de Novel

Et il conclut :

— J'avoue que ce fut pour moi une dure épreuve...

Un silence pénible plana sur les trois hommes. Le banquier avait eu un geste de compassion désolée et amicale et s'était mis machinalement à tisonner le grand feu de bois qui flambait gaiement dans la cheminée.

Tout à coup, la voix du filateur s'éleva, nette et incisive :

— Peut-être avez-vous eu tort de désespérer si vite !

Muet de surprise, Jacques se tourna brusquement vers lui. Le visage sévère de M. Villon-Simeuse reflétait une étrange satisfaction.

— Mais oui, répéta-t-il en considérant le jeune homme avec une bonté inattendue, sait-on jamais ce que l'avenir réserve ?

Le visage de Jacques s'irradia d'une joie soudaine, mais elle fut de courte durée. Il s'était tout à coup souvenu des paroles inexorables de Josette : « C'est moi qui ne veux pas !... »

Alors, il murmura avec amertume :

— Ce que l'avenir réserve ?... Je ne le sais que trop !

Toutefois, le changement subit survenu dans l'attitude de l'industriel à son égard l'avait plongé dans la plus affreuse perplexité.

« Alors, quoi ? se disait-il, pendant que le banquier, pour dissiper le malaise, entretenait de choses et d'autres le grand-père de Josette, qu'est-ce que cela veut dire ? Ce n'est pas lui qui a l'air de vouloir l'empêcher de se marier, au besoin avec moi ? Bien au contraire ! Alors, qu'y a-t-il là-dessous ? »

Encore tout étourdi par cette révélation inattendue, profondément troublé par le mystère qu'elle projetait sur sa douloureuse histoire, il ne tarda pas à prendre congé de ses hôtes en prétextant un travail urgent à terminer.

M. Villon-Simeuse s'avança fort aimablement vers lui, la main tendue :

— A bientôt, je l'espère, mon cher Maître. Et je ne doute pas qu'on vous revoie un jour dans nos forêts...

Le filateur ajouta, non sans humour :

— On y rencontre parfois des ours, c'est vrai! Mais ils ne sont guère à redouter...

XI

Mariage forcé

Grande fut l'anxiété de Josette, un beau matin d'octobre, quand elle trouva sur la table de la salle à manger, à côté de son petit déjeuner, une lettre timbrée de Revillemont et dont l'adresse était écrite d'une écriture qu'elle ne connaissait que trop bien.

« Une lettre de grand-père ? Qu'est-ce que cela peut bien encore signifier ? » se dit la pauvre enfant en se hâtant de décacheter l'inquiétante missive.

Celle-ci ne contenait que deux lignes :

« Ma chère Josette,

» Je vous prie de vouloir bien prendre la peine de passer me voir dans le courant de la semaine.

» Croyez à mes sentiments affectueux.

» Villon-Simeuse. »

Rendue plus soucieuse encore par le ton plus amical que de coutume du filateur, elle replia le billet juste au moment où sa mère entrait.

— Qu'est-ce que c'est ? interrogea celle-ci.

— Rien maman, se hâta de répondre la jeune fille. Grand-père me demande de venir le voir cette semaine, simplement.

Mme Villon-Simeuse ne fit aucun commentaire, mais sa fille put voir que le visage émacié de la pauvre femme s'était subitement empreint d'une expression d'inquiétude. C'est qu'il était sans exemple qu'une bonne nouvelle fût jamais venue pour elle de Revillement !

Toutes deux se mirent à table et commencèrent